

**PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Nomination d'un secrétaire de séance.
- 2 - Décisions du maire
- 3.- Approbation du compte rendu du 22 mai 2016.
- 4 - délibération demande aides financières : suite aux inondations
- 5 - délibération syndicat intercommunal en matière de fourrière
- 6 - délibération création d'un syndicat mixte ouvert numérique « Loiret numérique »
- 7 - délibération office du tourisme pour subvention
- 8 - délibération décision modificatives du budget assainissement
- 9 - délibération convention redevance spéciale 2016 Sictom
- 10 - .Affaires Diverses

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal n'a pu délibéré valablement le 15 juillet 2016, le quorum n'étant pas atteint. En conséquence le conseil municipal a été convoqué le vendredi 15 juillet 2016 au vendredi 22 juillet 2016 à 20h30 avec strictement le même ordre du jour.

conformément au même article le conseil municipal peut délibéré sans condition de quorum ce jour.